ACCOMMODEMENT RAISONNABLE ET DROIT ANTIDISCRIMINATOIRE : UNE ANALYSE FONCTIONNELLE DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE*

PIERLUIGI DIGENNARO

Professeur assistant (*tenure track*), Département des sciences sociales et politiques, Université de Milan, ancien boursier JSPS

* Les réflexions développées dans le présent article, révisées et mises à jour à la lumière des évolutions les plus récentes, ont été formulées pour la première fois dans une communication présentée, demeurée inédite, en vue de la participation au quatrième congrès biennal de la *New Zealand Labour Law Society*, en novembre 2017.

RÉSUMÉ

Cet article analyse, dans une perspective comparative et historique, la relation et les différences – notamment fonctionnelles – entre les interdictions de discrimination directe et indirecte et l'obligation de prévoir des accommodements raisonnables. Il montre que des instruments juridiquement apparentés et désignés par des intitulés similaires remplissent des fonctions normatives distinctes selon les ordres juridiques et les conceptions de l'égalité qui les sous-tendent. La comparaison des modèles états-unien, canadien et européen met en évidence les limites structurelles de chaque instrument ainsi que leurs apports respectifs.

MOTS-CLÉS : Discrimination indirecte, accommodement raisonnable, égalité substantielle, droit comparé du travail, droit antidiscriminatoire.

ABSTRACT

This article analyses, from a comparative and historical perspective, the relationship and the differences –particularly in functional terms–between prohibitions of direct and indirect discrimination and the duty to provide reasonable accommodation. It shows that legally related instruments, designated by similar labels, perform distinct normative functions depending on the legal orders and conceptions of equality that underpin them. The comparison of the United States, Canadian and European models highlights the structural limits of each instrument as well as their respective contributions.

KEYWORDS: Indirect discrimination, Reasonable accommodation, Substantial equality, Comparative labour law, Antidiscrimination law.

POUR CITER CET ARTICLE :

P. Digennaro, « Accommodement raisonnable et droit antidiscriminatoire : une analyse fonctionnelle dans une perspective comparative », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2026, n° 1, p. 134.